

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-0023
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 31 mars 2025

Date convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 25/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

2025eko martxoaren 31an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (11) : DUCLOS Bernadette, HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, LARRALDE Ximun, MONGABURE Vincent, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, URRUTY Chantal : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (4) : IRIART BONNECAZE Carole, MEMBREDE Mathieu, OTHABURU Sébastien, VALLET Christophe

Procuration (2) : IRIART BONNECAZE Carole à LARRALDE Ximun, VALLET Christophe à SAINT PIERRE Marie Claire

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : SAINT ESTEBEN Marie

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

OBJET : EMPRUNT AMALURRA COURT TERME

Le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs organismes bancaires ont été contactés pour la réalisation d'un emprunt de 360 000 euros.

Il ressort de la consultation que l'offre présentée par le Crédit Agricole répond le mieux aux attentes de la Commune.

Cette offre présente les caractéristiques suivantes :

- Type de prêt : Prêt court terme – Préfinancement des subventions
- Taux 2,78%
- Profil d'amortissement : 36 mois
- TEG : 2,8185%
- Frais de dossier : 400€
- Paiement des intérêts : remboursement trimestriel des intérêts
- Remboursement du capital : in fine (ou avant si disponibilité financière)

Le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur la conclusion de cet emprunt.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE De contracter auprès du Crédit Agricole un prêt de 360 000 euros émis aux conditions suivantes :

- Type de prêt : Prêt court terme – Préfinancement des subventions
- Taux 2,78%
- Profil d'amortissement : 36 mois
- TEG : 2,8185%
- Frais de dossier : 400€
- Paiement des intérêts : remboursement trimestriel des intérêts
- Remboursement du capital : in fine (ou avant si disponibilité financière)

CHARGE Le Maire de signer le contrat y afférent.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 11

Nombre de suffrage exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

A Louhossoa, le 31 mars 2025,

Le Maire,

Jean Pierre HARRIET

